

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE
CHEMERE**
(Département de la Mayenne)
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 11 MARS 2025**

Etaient présents : Marie MANDELLI, Aymeric DELHOMMEAU, Lionel RABU, Laurys DALIGAULT, Marthe CHRETIEN, Amanda FITZPATRICK, Franck LEGEAY, Carine COLLET, Freddy GUITTER
(arrivée 20h16)

Absent : Hervé BOUCHET

Absent excusé :

Absents ayant donné pouvoir : Noëlla MASSEROT donne pouvoir à Marie MANDELLI
Philippe BRIARD donne pouvoir à Lionel RABU

Laurys DALIGAULT a été élue secrétaire.

DEVIS SAS ROMET

Un devis a été demandé à l'entreprise **SAS ROMET** concernant la révision de la tondeuse ISEKI Type : SF 310.

Le devis de l'entreprise **SAS ROMET** se monte à **1 838.38 € HT** soit **2 206.06 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

➤ **ACCEPTTE** le devis de l'entreprise **SAS ROMET** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

DEVIS P.B.S

Un devis de **P.B.S** est proposé à l'équipe municipale concernant le décapage et l'empierrement du chemin du Moulin, route de Chémeré à côté du plan d'eau.

Le devis de l'entreprise **P.B.S** se monte à **2 000.90 € HT** soit **2 401.08 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

➤ **ACCEPTTE** le devis de l'entreprise **P.B.S** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

VENTE DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

La salle socio-culturelle, cadastrée section AB n°295 sise au 15 rue d'Alsace a été mise en vente.

Le conseil municipal avait délibéré et accepté la vente de ce bâtiment par l'agence BRETON et JEANNEAU-LA LICORNE, au prix de 120 000 € net vendeur.

Une proposition a été faite par l'intermédiaire de l'agence au tarif de **85 000 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **ACCEPTÉ** la vente de ce bâtiment, pour un prix de **85 000 €** net vendeur
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à passer un contrat avec l'agence BRETON et JEANNEAU - LA LICORNE
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette vente

REALISATION D'UN EMPRUNT

Une demande a été faite auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine d'un contrat de prêt pour un montant total de 250 000 €.

Compte tenu de l'absence exceptionnelle de l'adjoint des finances et pour mettre cet emprunt dans la perspective du budget 2025, le conseil municipal décide de reporter la décision au conseil suivant, à savoir le 17 mars 2025.

REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Une demande a été faite auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'attribution d'une ligne de trésorerie.

Compte tenu de l'absence exceptionnelle de l'adjoint des finances, le conseil municipal décide de reporter la décision au conseil suivant, à savoir le 17 mars 2025.

DEVIS SARL MALINE

Concernant la salle Balsigia, il est décidé de voir avec l'entreprise AD2M, la possibilité de faire jouer la garantie décennale.

Concernant les réparations de la salle des Orchidées, il est décidé de demander 2 devis complémentaires aux entreprises MV MENUISERIE et COSSE FENETRES.

Approbation du rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays Meslay Grez du 2 avril 2024, approuvant le transfert du camping de Villiers Charlemagne à la commune de Villiers Charlemagne

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Meslay Grez ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 3

décembre 2024 pour étudier l'évaluation des charges transférées sur :

- Le transfert du camping Village Vacances et Pêches (VVP) de Villiers Charlemagne

Vu le rapport du 3 décembre 2024 de CLECT transmis par la Communauté de communes du Pays Meslay Grez ci-annexé,

Considérant l'approbation du rapport de CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la commission du 3 décembre 2024.

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT présenté et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

DEMANDE DE TRANSFORMATION DU PLUI

Monsieur PALLUD, propriétaire de la parcelle C 133 à La Bazouge de Chémeré a fait une demande à la CCPMG à savoir :

- Permettre une pastille de constructibilité sur cette parcelle, ce qui entrainerait une modification du PLUI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable sur cette question qui sera transmis au service de la CCPMG

👉 10 voix **POUR**

👉 1 **ABSTENTION**

Prochaine date

Prochain Conseil Municipal : Lundi 17 mars 2025 à 20H

La séance est levée à 21h25